



Justificatif de paiement impot

Par Bk74

Bonjour,

J'ai deux questions:

1- juridiquement est ce que la fiche de paie présente une preuve de paiement d'impôt (cas prélèvement a la source).

2- Est ce que je peux utiliser la fiche de paie comme une preuve pour démontrer ma résidence fiscale?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel est votre problème exactement ?

Le prélèvement à la source n'est qu'une provision. C'est l'avis d'imposition qui indique l'impôt réel à payer.

Votre résidence n'est pas définie par votre employeur mais par vos justificatifs de domicile (facture d'électricité, d'eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc...)